

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.
Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Édouard CAVIN	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat privé - Programme Habiter mieux 2014-2017 : protocole thématique pour l'implication des énergéticiens à intervenir avec EDF et l'Etat/Anah

Le Grand Dijon, à travers la mise en œuvre de sa politique locale de l'habitat et l'exercice de gestion des aides à la pierre pour le logement par délégation de l'État et de l'Anah, s'est engagé fortement dans le soutien aux opérations de rénovation thermique en cohérence avec les objectifs de son Programme Local de l'Habitat et de son Plan Climat Énergie.

Cet engagement se traduit notamment, s'agissant du parc privé ancien, par la mise en place d'une ingénierie d'accompagnement des porteurs de projet, au sein d'un Programme d'Intérêt Général (PIG), confié par marché public à un opérateur spécialisé ainsi que par la mobilisation sur fonds propres de la collectivité, de subventions complémentaires à celles relevant du programme national Habiter Mieux.

A ce titre et dans le cadre de la mise en œuvre de son Contrat Local d'Engagement (CLE) de lutte contre la précarité énergétique signé le 20 mai 2011, le Grand Dijon est bénéficiaire de 25 % des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE-travaux) cédés par l'Anah. Cette part de CEE revient en effet de droit aux collectivités participant financièrement au programme Habiter Mieux.

Il est rappelé que l'obligé référent, EDF pour le département de la Côte d'Or, en conserve 75 % en tant qu'obligé contributeur, au programme Habiter Mieux. EDF rétrocède ainsi la part de 25 % des CEE au Grand Dijon sur son compte au registre national des CEE. Pour information, les CEE rétrocédés à ce jour représentent 2 447, 665 MWhcumac, correspondant aux travaux financés et menés dans 54 logements, soit 45,3 MWhcumac par logement, une moyenne supérieure à l'estimation figurant dans le protocole (32 MWhcumac/logement) dans la mesure où les travaux correspondants visent une économie énergétique moyenne de 37 % (contre un niveau réglementaire de 25 %).

Pour mettre en œuvre ces dispositions sur la période allant jusqu'au 31 décembre 2017, il convient d'établir, sur les mêmes bases que précédemment, un nouveau protocole qui s'appliquera aux opérations de travaux engagées (financées) dans le cadre de la mise en œuvre locale du programme Habiter Mieux.

LE CONSEIL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **d'approuver** les dispositions du protocole thématique 2014-2017 pour l'implication des énergéticiens au titre de la mise en œuvre du Programme Habiter à intervenir avec EDF et l'État/Anah, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **de dire** que les recettes liées à ce protocole seront intégrées dans les budgets successifs de la Communauté urbaine ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ce protocole ainsi que tout acte utile à cette décision.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS